Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213503402-20260305-260301-DE

COMMUNE DE TREFFENDEL
35380 TREFFENDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 05 mars 2026

Membres afférents au conseil municipal	:	15
Membres en exercice	:	14
Membres qui ont pris part à la délibération	:	14
Date de la convocation	:	19 février 2026
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le	:	10 mars 2026
Date d'affichage	:	10 mars 2026

Délibération N° 26-03-01

L'an deux mille vingt-six et le 05 mars à 19 heures 00
Le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu « salle du conseil municipal » mairie – 23 rue de Haute-Bretagne 35380 TREFFENDEL, sous la présidence de Mme Françoise KERGUELEN, Maire.

Présents : F. KERGUELEN, P. PERSEHAIE, C. LE ROSSIGNOL, C. BANCHEREAU, M. RAULLINE, C. GODIN, C. THOMAS, S. BERTIN, M. LACAZE, L. BEAUGé, C. DUBOIS, A. LE NET, N. FRO, S. LE DIZES
Excusé :
Absent :
Secrétaire de séance : C. LE ROSSIGNOL

Objet de la délibération :
Approbation du Procès-Verbal du 12 février 2026 + désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 12 février 2026 :

Le Procès-Verbal du 12 février 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Désignation d'un secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, Mme Chantal LE ROSSIGNOL est nommée secrétaire de séance.

Affaire inscrite à l'ordre du jour,
Pour extrait certifié conforme,
A Treffendel,
Le 09 mars 2026,

F. KERGUELEN,
Maire,

MAIRIE DE TREFFENDEL (I.-et-V.)